



Dossier de candidature

[Appel à projets de recherche]

ENVOLtaïque

Communautés d'oiseaux et parcs photovoltaïques :

évolutions de l'avifaune suite à l'implantation de parcs dans les écosystèmes terrestres et influence des modalités de conception

Le dossier de candidature à l'appel ENVOLtaïque est constitué d'un volet technique et d'un volet administratif.

A – Volet technique

Deux pièces sont à fournir pour le volet technique dont des modèles sont téléchargeables sur la page de cet AAP :

1. Fiche projet;
2. Fiche financière;
3. Attestation sur l'honneur de non-redondance du projet avec des suivis prévus ou en cours.

B – Volet administratif

En cas de consortium entre plusieurs partenaires, l'ensemble des pièces administratives est à fournir pour chaque partenaire, de manière centralisée, par le porteur de projet :

- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du n° SIRET du partenaire – s'il est fait appel à un/des sous-traitant, les mêmes pièces sont à fournir pour celui-ci/ceux-ci ;
- Pour le candidat ou le porteur de projet et/ou le partenaire exerçant une activité économique: Un extrait Kbis de moins de 3 mois ou son équivalent si enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés (sinon l'indiquer clairement) – s'il est fait appel à un/des sous-traitant, les mêmes pièces sont à fournir pour celui-ci/ceux-ci ;
- Le certificat d'inscription au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE) – s'il est fait appel à un/des sous-traitant, les mêmes pièces sont à fournir pour celui-ci/ceux-ci ;
- Le cas échéant, une attestation de non assujettissement à la TVA indiquant le fondement juridique le justifiant.

En cas de consortium : une lettre d'intention de chaque partenaire développant son intérêt pour le projet et son implication ; les mandats de représentation relatifs au projet signés par chaque partenaire du consortium et désignant le porteur de projet comme unique mandataire seront aussi à produire, au plus tard avant la conclusion du contrat de financement. Dans l'éventualité où un accord de consortium serait conclu entre le mandataire (porteur de projet) et les partenaires du consortium, celui-ci sera transmis à l'OFB.

La règle de nommage suivante des fichiers doit être respectée : tous les fichiers devront commencer par le titre court du projet, suivi du nom du document et de sa version.

Check-list :

Ensemble du projet

- TITRECOURT_fiche_projet
- TITRECOURT_fiche_financière
- TITRECOURT_attestation_non-redondance

Chaque partenaire

- TITRECOURT_RIB
- TITRECOURT_Kbis
- TITRECOURT_SIRENE
- TITRECOURT_non_assujetti_TVA
- TITRECOURT_lettre_intention